Communiqué de presse - Juin 2026

La SPA et le GRAAL renouvellent leur partenariat pour offrir une retraite aux animaux issus de la recherche.

Marie-Françoise Lheureux, présidente du GRAAL et
Jacques-Charles Fombonne, président de la SPA, le 22 juin au siège de la SPA

La Société Protectrice des Animaux (SPA) et l'association GRAAL (Groupement de Réflexion et d'Action pour l'Animal) ont signé ce lundi 22 juin le renouvellement de leur convention de partenariat dédiée à la réhabilitation des animaux issus de protocoles de recherche. Ce texte prolonge une collaboration initiée en mai 2016, dont l'objectif est de permettre à des animaux ayant contribué à la science d'accéder à une vie de famille.

Dix ans de mobilisation commune au service du bien-être animal

Depuis près de dix ans, la SPA et le GRAAL unissent leurs expertises pour répondre à une réalité souvent méconnue : chaque année, des animaux arrivent en fin de protocole expérimental dans un état de santé compatible avec une adoption. Grâce au réseau de 64 refuges de la SPA, les animaux confiés par le GRAAL bénéficient d'une prise en charge adaptée avant de rejoindre un foyer.

En 2025, ce sont 128 animaux qui ont ainsi été accueillis par la SPA dans le cadre de ce partenariat.

Pour être éligibles à la réhabilitation, les animaux doivent répondre à des critères stricts :

- Être en bonne santé
- Ne pas être porteur de maladie transmissible aux hommes ou à leurs congénères
- Ne pas présenter de risque pour l'environnement
- Disposer d'un comportement compatible avec une adoption en famille.

Ce renouvellement de partenariat témoigne de la volonté partagée de la SPA et du GRAAL de faire progresser concrètement le bien-être animal, en transformant une réalité scientifique en opportunité de vie pour des centaines d'animaux chaque année. Les deux associations entendent poursuivre et approfondir cette dynamique, en mobilisant leurs réseaux respectifs pour faciliter l'adoption de ces animaux méritant une retraite dans un foyer aimant.

Pour information à propos du GRAAL

L'association GRAAL propose depuis 2005 un service original, légal et unique aux élevages et unités de recherche français : la réhabilitation d'animaux de laboratoire arrivant en fin de protocole et dont l'état de santé permet d'envisager leur placement auprès d'adoptants.
Sur la base d'un contrat de cession, les animaux préalablement sélectionnés par l'unité de recherche pour la réhabilitation sont remis à l'association GRAAL qui organise leur retraite soit auprès de particuliers via des associations (pour les chats, chiens, chevaux et NAC), soit auprès de centres d'accueil spécialisés (pour les primates et les animaux de ferme). Fondée sur le volontariat des différentes parties, cette démarche à haute valeur éthique permet chaque année à près de 500 animaux de laboratoire issus de la recherche publique et privée d'accéder à une retraite méritée.

À propos de la Société Protectrice des Animaux (SPA)

Créée en 1845, la SPA est la première association de protection animale en France. Labellisée « Don en confiance » depuis 2016, elle s'appuie sur 180 ans d'expérience et sur l'engagement de ses 7.000 bénévoles et 830 salariés. La SPA agit au sein d'un réseau de 64 refuges, pour sauver, accueillir et faire adopter les animaux abandonnés et maltraités. L'association gère également 12 dispensaires pour soigner les animaux des propriétaires les plus démunis. En 2025, près de 43.000 animaux ont été recueillis, près de 20.000 signalements de maltraitance ont été traités et plus de 100.000 animaux ont été soignés dans les structures de la SPA : la-spa.fr

CONTACTS PRESSE :

Emilie Massard - 06 73 23 63 16 - e.massard@la-spa.fr
Meryl Le Breton - 06 98 66 83 47 - m.lebreton@la-spa.fr